



Saisie attribution

Par JUSTICE

Bonjour,
peut-on faire une saisie attribution à la banque sans avertir la personne concernée (concernant un crédit d'il y a 9 ans), d'autant plus que cette personne est sourd-muet, qu'il lui faut un interprète en langue des signes. Aucun courrier (le courrier arrivant chez nous ses parents), avant de recevoir le courrier de la banque nous informant de cette saisie attribution. Que peut on faire? Merci